

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-140 : Vente d'un délaissé communal Rue de la Cale

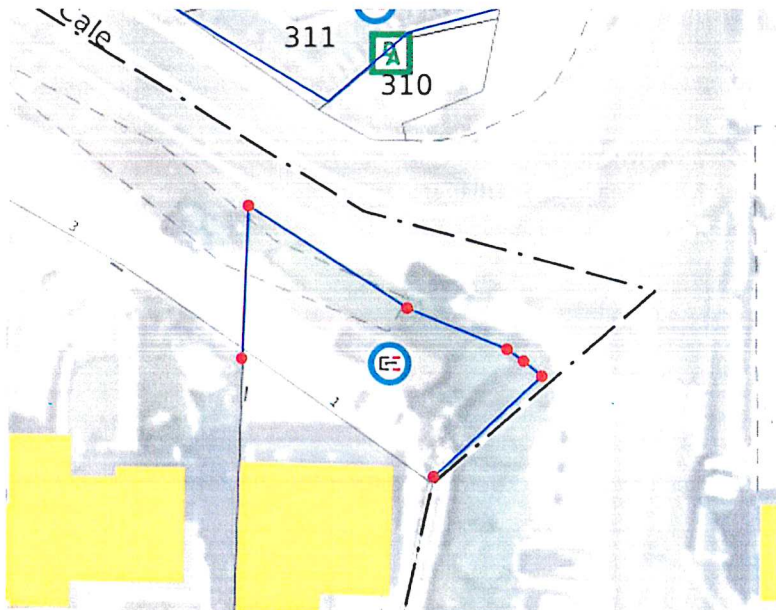
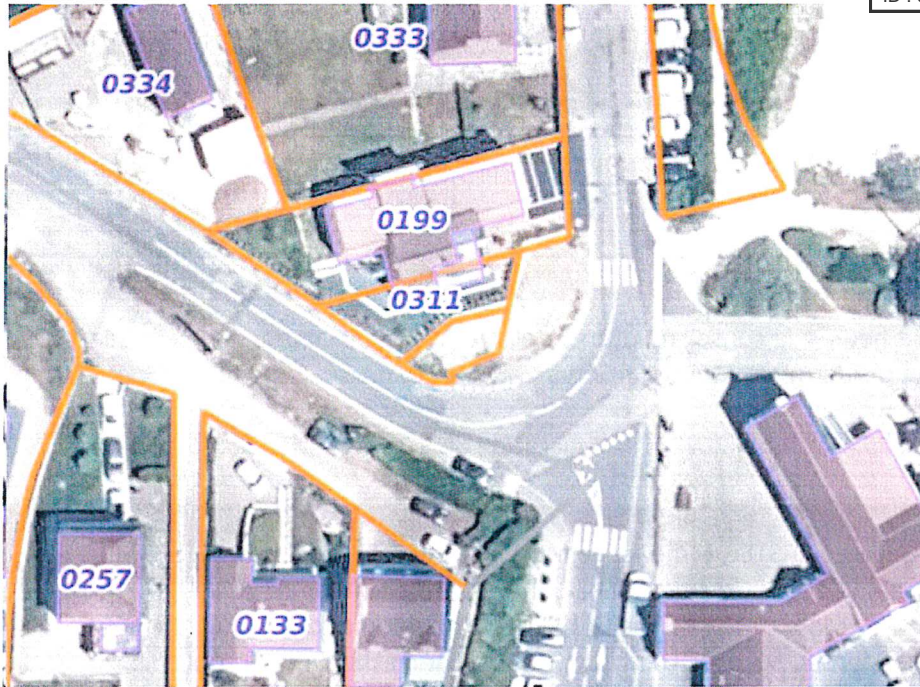
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

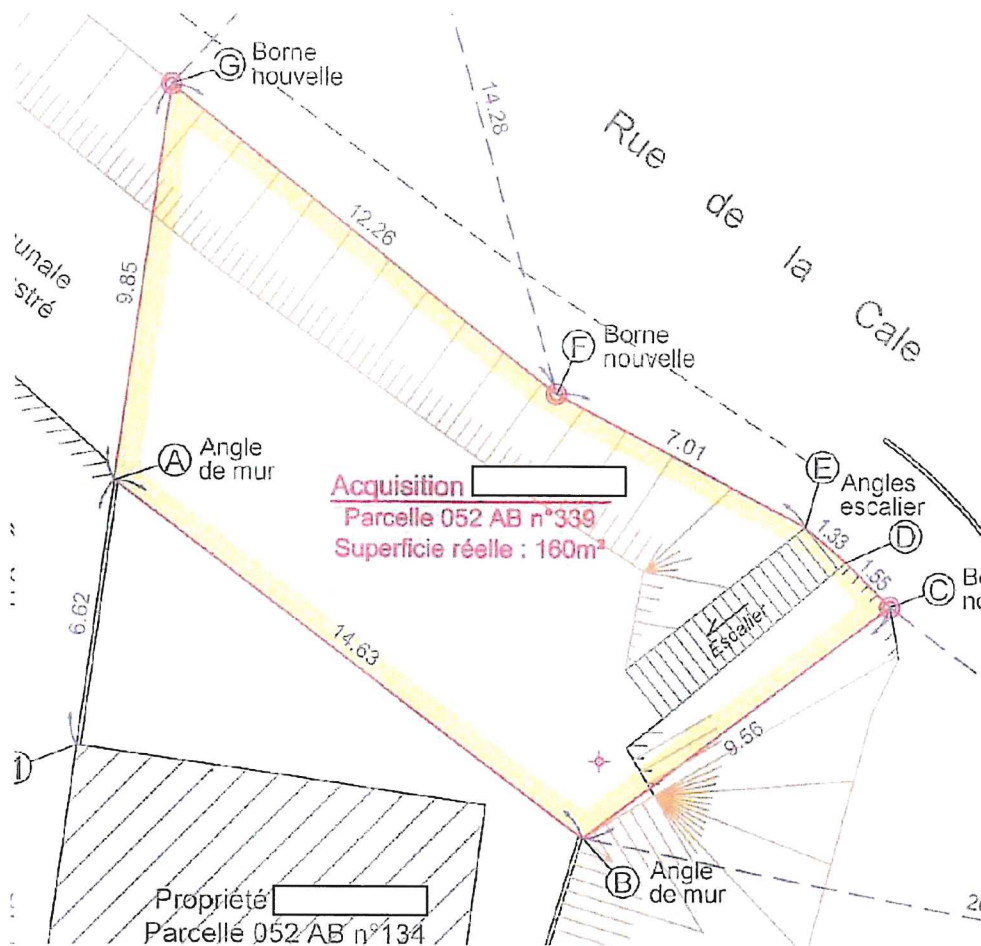
M. Le Maire expose à l'assemblée :

Un propriétaire riverain demande à acquérir un délaissé communal.

Une visite sur site a permis de conclure que cet espace d'une surface de 160 m² classé en zone UB au PLU et cadastré 052AB339 ne représente plus d'intérêt pour la commune, il est donc proposé de donner suite à la demande du riverain, pour un prix de 30€ / m².

Les frais de bornage et frais notariés sont à la charge du demandeur.





Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 22 novembre 2023,

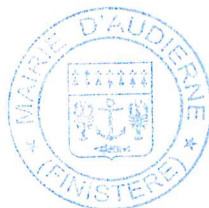
Entendu l'exposé de M. Le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la vente d'un délaissé communal cadastré 052AB339 au prix de 30€/m², soit 4 800€ ;
- Autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié à l'étude désignée par les parties ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20231205-DE2023_140-DE